



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 19 janvier 2026

ACCORD NAO SALAIRES SNCF

LE SALAIRE, POUR LA CGT, C'EST TOUTE L'ANNÉE !

**La CGT ne signera pas
l'accord salarial 2026.**

**Les propositions
de la direction SNCF
constituent une véritable
provocation envers
l'ensemble des cheminots.**

**Pour autant, la question
des salaires n'est pas
close !**

**Dès lors, nous appelons
tous les cheminots
à se rassembler dans
les syndicats CGT afin
de décider et d'organiser
les mobilisations
nécessaires.**

Les mesures salariales reprises à l'accord ne répondent pas aux besoins des cheminots. Ces mesures accentuent les disparités et augmentent la précarité, en développant des dispositifs de rémunération non pérennes et non assujettis aux cotisations sociales, comme le complément de PPV.

Cela se fait au détriment des augmentations générales des salaires, tout en réduisant les indemnités en cas de maladie ainsi que les montants des pensions de retraite.

DU VENT DANS LES POCHEs

La machine à enfumer fonctionne à plein régime. Les *Temps réels* de la Direction, relayés par les médias, prétendent que les cheminots seraient déjà privilégiés et profiteraient, en plus, de mesures NAO 2026 présentées comme généreuses.

Pourtant, les chiffres traduisent une tout autre réalité de la situation et du contenu de cet accord.

12 €	C'est le prix d'un bidon de lessive... mais c'est aussi l'augmentation du salaire moyen de base mensuel brut à partir d'octobre 2026.
0,18 %	D'augmentation générale des salaires sur l'année 2026.
21,3 %	D'inflation cumulée depuis 10 ans.
9,1 %	D'augmentation moyenne du salaire de base sur 10 ans. L'écart avec l'inflation (12,2 points) est abyssal.
1,3 Md€	Pour gaver les organismes de complémentaire santé obligatoire au détriment des salaires et des régimes de base (Sécurité sociale et régime spécial SNCF).
- 6,2 %	De la part du salaire liquidable/imposable sur 6 ans du fait du développement de la PPV et intéressement que d'autres organisations syndicales promeuvent lors des NAO. Il faudrait travailler 11 trimestres de plus pour compenser cette perte sur la pension de retraite, soit presque 3 ans. Cette baisse a également des conséquences sur les revenus de remplacement en cas de maladie.



Bien sûr, les initiatives organisées par la CGT le 13 janvier ont contraint la Direction à céder une forme d'annualisation de la majoration pour ancienneté. Toutefois, elle est très limitée, sans revalorisation et sans tenir compte de la pénibilité. De plus, elle maintient les inégalités entre cheminots contractuels et statutaires, instaurées par l'accord sur les classifications et rémunérations, auquel seule la CGT s'oppose.

EXIGEONS DES AUGMENTATIONS EN METTANT COLLECTIVEMENT LA PRESSION !

Tout au long de l'année, les mobilisations sur la question des salaires, souvent de proximité ou de métier, font bouger les lignes. C'est particulièrement le cas des initiatives organisées par la CGT pour la reconnaissance de la technicité des métiers, à la Traction, au Train, à la Circulation, à l'Équipement et dans bien d'autres secteurs.

La période des notations pour les cheminots au statut et des entretiens individuels pour les revalorisations salariales individuelles des cheminots contractuels s'ouvre !

L'accord Classifications et Rémunérations permet des revalorisations totalement arbitraires, qui visent à diviser les cheminots contractuels entre eux, alors que les cheminots au statut voient leur évolution salariale fortement ralentie.

Portons alors, ensemble, les réclamations des cheminots contractuels et cheminots statutaires pour des revalorisations salariales avec des initiatives et des interpellations des directions locales organisées par nos syndicats de site CGT.

**INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DES SYNDICATS DE SITE
POUR PORTER COLLECTIVEMENT LES RÉCLAMATIONS !**

**FAITES COMME DES MILLIERS DE CHEMINOTS, ORGANISEZ-VOUS EN REJOIGNANT LA CGT
POUR DÉFENDRE ET GAGNER DE NOUVEAUX DROITS !**

La CGT revendique :

- **UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES D'AU MOINS 12 % ;**
- **UNE GRILLE UNIQUE DES SALAIRES POUR TOUS LES CHEMINOTS (avec une meilleure progression salariale automatique pour les cheminots, statutaires et contractuels) ;**
- **UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE DE LA TECHNICITÉ DES MÉTIERS ET SA PÉRENNISATION (avec la revalorisation de la prime de travail, de la prime de traction et une prime de base garantie pour tous les cheminots, contractuels et statutaires) ;**
- **L'ANNUALISATION ET LA REVALORISATION DE L'ANCIENNETÉ (Chaque année doit se traduire par une progression automatique et égale pour tous.) ;**
- **UN TREIZIÈME MOIS POUR TOUS.**

**TOUTES ET TOUS CHEMINOTS,
REFUSONS L'AUSTÉRITÉ !
EXIGEONS LE PROGRÈS SOCIAL !
LA BATAILLE POUR LES SALAIRES,
C'EST ENSEMBLE ET TOUTE L'ANNÉE !**